

217C3041
FR0011471135-FS1274

29 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 décembre 2017, la société BVF Partners LP¹ (One Sansome Street, 30th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats Unis d'Amérique), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 décembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 925 000 actions ERYTECH PHARMA² représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 4,75% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

¹ Société contrôlée par M. Mark N Lampert, président de la société BVF Inc, « general partner » de la société BVF Partners LP.

² Dont 625 000 actions détenues sous la forme d'ADRs.

³ Sur la base d'un capital composé de 17 935 659 actions représentant 19 487 512 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.